

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Nouvelle alimentation du réseau de transport de gaz avec implantation d'un navire regazéifieur de gaz naturel liquéfié (FSRU) quai de Bougainville dans le port du Havre pour injection de gaz naturel dans le réseau de transport et construction d'une nouvelle canalisation de transport de gaz de 3,4 km en DN500 avec installations annexes associées

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GRTgaz

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Laurent REVELLAT, Pilote de Projets

RCS / SIRET

4 4 0 1 1 7 6 2 0 0 1 5 3 0

Forme juridique

S.A.

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
TotalEnergies 18 : dispositifs de prélèvement d'eau	650 m3/h pour la lutte contre l'incendie
GRTgaz 37 : canalisation de transport de gaz inflammable	Canalisation de transport de gaz de diamètre nominal DN500 sur environ 3,4km

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'installations pour une nouvelle alimentation du réseau de GRTgaz avec aménagement d'une partie du quai Bougainville par la mise en place de crocs d'amarrage et des défenses le long du quai dans le port du Havre permettant d'y amarrer un navire regazéifieur de gaz naturel liquéfié (FSRU) Pour TotalEnergies : un système de transfert gaz haute pression reliant le navire regazéifieur au poste de raccordement au réseau ; un évent de dépressurisation d'urgence ; une pomperie eau de mer et les équipements de lutte contre l'incendie associés (canon à eau, rideau d'eau,...) ; un système de détection gaz et feu ; un local technique abritant le système de contrôle commande des installations implantées sur le quai et les équipements d'alimentation électrique associés

Pour GRTgaz : une installation annexe pour le réchauffage ; la détente et l'odorisation du gaz ; une canalisation de transport de gaz DN500 (avec postes de coupure) ; pression maximale de service de 67,7 bar ; d'une longueur de 3,4 km environ reliant les installations de TotalEnergies au poste existant de Le Havre-Canal (avec franchissement du Grand Canal du Havre)

## 4.2 Objectifs du projet

Le marché européen du gaz naturel est marqué par une baisse importante des exportations de gaz russe vers l'Union européenne, et des risques additionnels de perturbations des flux gaziers habituels. Les possibilités d'importation de gaz naturel depuis l'Allemagne, la Belgique et la Suisse sont de ce fait réduites, ce qui restreint les capacités à la disposition des fournisseurs de gaz naturel pour assurer l'approvisionnement de leurs clients.

TotalEnergie et GRT Gaz ont souhaité s'adapter au plus vite à ces nouvelles conditions d'approvisionnement. Les mesures d'optimisation des quatre terminaux existants ayant déjà été mises en oeuvre, le raccordement d'un terminal méthanier flottant constitue l'option la plus rapide pour accroître les capacités d'importation de gaz naturel.

L'objectif du projet est la mise en service avant l'hiver 2023 d'un terminal flottant dit FSRU d'une capacité de 45 TWh/an.

Le port du Havre permet de bénéficier d'installations portuaires capables d'accueillir des navires du gabarit d'un FSRU et de disposer d'un réseau de transport de gaz naturel permettant de recevoir les capacités livrées.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Pour les installations de TotalEnergies, les travaux d'aménagement mineurs du quai se dérouleront en parallèle de la construction de la canalisation et pourront nécessiter le renforcement de celui-ci sans impact sur la darse de l'océan.

Pour les installations de GRTgaz, la durée des travaux est estimée à 10 mois. Les travaux se déroulent en plusieurs phases avec notamment l'ouverture d'une piste de travail (tranchée, bande de roulement, stockage et tri des terres). En tracé courant, la largeur de la piste de travail (servitude faible) est au maximum de 18 m. En ce qui concerne les travaux, ils comprennent l'ouverture de la piste, le bardage et le soudage des tubes, le contrôle des soudures, l'ouverture de la tranchée, la mise en fouille de la canalisation et le remblaiement de la tranchée. Pour la traversée du Grand Canal du Havre, la canalisation sera mise en place après construction d'un microtunnel de 640 m environ. Pour les traversées des voies routières et ferrées, la canalisation sera mise en place par forages. Des dispositifs de pompage et de rabattement de nappe seront mis en oeuvre à l'avancement pendant la phase de construction.

Pour la réalisation de l'ouvrage en sous-œuvre par microtunnelier, deux emprises spécifiques sont nécessaires pour la création des puits d'entrée et de sortie (100x100 m et 20x60 m) sur des zones artificialisées.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pour les installations de TotalEnergies :

Le système de transfert, connecté en permanence au navire regazéifieur, permettra d'alimenter le réseau de transport de gaz naturel à la demande. Des méthaniers ravitailleurs viendront réapprovisionner le FSRU selon les besoins (environ un méthanier par semaine lorsque le FSRU émet sur le réseau à son débit nominal).

Pour les installations de GRTgaz :

Une fois la canalisation mise en place, il ne reste aucune trace de l'ouvrage hormis les bornes et balises mises en place ainsi que l'installation annexe d'une surface de 3600 m<sup>2</sup> environ nécessaire à l'odorisation, au réchauffage et à la régulation de pression des flux de gaz naturel émis par le FSRU sur le réseau de transport.

Maintenance:

- Inspection décennale réglementaire de la canalisation par piston instrumenté à partir des installations annexes à chaque extrémité.
- Opérations courantes de maintenance et d'entretien des installations annexes.
- Approvisionnement de l'installation en THT avec rotation d'un camion citerne par mois.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

TotalEnergies : le système de transfert depuis la bride du FSRU jusqu'aux installations de GRTgaz relève de la réglementation relative aux équipements sous pression. Il sera conforme au règlement portuaire local en vigueur, tout comme le système de transfert de gaz naturel liquéfié mis en oeuvre pour l'approvisionnement du FSRU par le navire ravitailleur.

GRTgaz : Demande d'autorisation de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz (autorisation préfectorale sans ou avec enquête publique sur décision du préfet suite à l'avis de la MRAe).

Déclaration ICPE rubrique 2910-A2 (chaudière < 10 MW).

Dossier loi sur l'eau traité dans demande d'autorisation préfectorale

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Capacité nominale de regazéification	environ 420 t/h de GNL
Longueur du système de transfert entre la bride navire et le poste de raccordement	de l'ordre de 100 m
Superficie occupée physiquement par les installations implantées sur le quai	de l'ordre de 1000 m <sup>2</sup>
Rayon de la zone d'accès restreint autour du raccordement du système de transfert / superficie globale occupée	de l'ordre de 300 m / 28 ha dont la moitié à terre, le reste sur darse
Longueur canalisation de GRTgaz / surface installations annexes	3,4 km / 3600m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Port du Havre  
Quai Bougainville sud  
  
Gonfreville-l'Orcher

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 11' 30" E Lat. 49° 27' 47" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 00° 11' 30" E Lat. 49° 27' 47" N

Point d'arrivée :

Long. 00° 11' 20" E Lat. 49° 29' 15" N

Communes traversées :

Le Havre ; Gonfreville-l'Orcher

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Havre Gonfreville-l'Orcher
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Installations construites par TotalEnergies : non concernées  Installations construites par GRTgaz : concernées pour la traversée du Grand Canal du Havre et au nord de celui-ci qui ont évitées en grande majorité (voir synthèse choix du tracé P34 de l'annexe non obligatoire)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL de la Plaine Alluviale Nord de l'estuaire de la Seine (PANES) PPRT de la zone industrialo-portuaire du Havre.  PPRL PANES approuvé par arrêté préfectoral du 1er juillet 2022 PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 17 octobre 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de données dans Géorisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR2310044 - Estuaire et marais de la basse Seine ; Cette zone est située à plus de 400 m depuis le point de raccordement du système de transfert au FSRU. Ce classement est principalement lié à la présence d'oiseaux.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TotalEnergies : Pour la lutte incendie, donc hors situation normale d'exploitation, eau de mer (650 m3/h) dans la darse de l'Océan, restituée au milieu GRTgaz : prélèvements temporaires durant le chantier de construction induits par la réalisation des puits et la pose de la canalisation d'environ 70 m3/h (rabattement de nappe)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de drainage, et n'entraînera pas de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour GRTgaz : Évacuation des matériaux extraits du microtunnelier et des boues de forage (moins de 2500 m3). Toutes les terres extraites de la tranchée seront remises en place. En cas de découverte de matériaux agressifs pour le revêtement de la canalisation, ceux-ci seront remplacés ponctuellement par du sable issu d'une carrière à proximité.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'impact direct sur espèces faunistiques dont chiroptères Dérangement réduit en phase travaux du fait du déplacement du tracé au plus près de zones aménagées (route industrielle) Absence d'espèces floristiques protégées inventoriées. Voir chapitres 5.4 à 5.6 de l'annexe non obligatoire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'impacts sur habitats ou espèces Natura 2000 Voir chapitre 5.4.2 de l'annexe non obligatoire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la canalisation de transport de gaz : défrichage et déboisement non soumis à autorisation sur une longueur de 150m et une largeur de 10m au sud de la Route Industrielle. Après remise en état, ce milieu deviendra un espace naturel ouvert.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Installations TotalEnergies: Aléa toxique de niveau moyen plus d'une ICPE de la zone portuaire (un plan de mise à l'abri sera mis en place) 17 scénarios de fuite ont été identifiés dont 4 concernant le bras de déchargement et la canalisation jusqu'au poste à gaz de transport. Ces scénarios ont déterminé des zones d'accès restreint (Voir annexe CL-2022-LNG-TEN-0068 Rév 3)  Installations de GRTgaz : zone d'aléa toxique de niveau moyen plus (plan de mise à l'abri pour la phase chantier)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le quai Bougainville est dans le périmètre du PPRL PANES (scénario 1 (aléa actuel +20 cm) : aléa nul à faible (hauteur d'eau maxi < 50 cm); scénario 2 (aléa actuel +60 cm) : aléa nul à fort (hauteur d'eau maxi < 1 m). Ce risque a été réconsidéré suite à la prise en compte des travaux du GIEC Le risque de submersion ne concerne que les installations de surface qui seraient alors mises en sécurité. Lors de la révision quinquennale des études de danger ce risque sera réévalué.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic maritime lié au ravitaillement du FSRU à sa capacité nominale de fonctionnement, induit l'escale d'environ un méthanier par semaine, soit plus 1% du trafic constaté dans le port du Havre ces dernières années (environ 5000 mouvements par an). L'évacuation des déchets du FSRU (domestiques, industriels banaux, eaux grises/noires/graisseuses) induit le mouvement total d'environ 4 camions ou barges par semaine. Impact mineur pendant le chantier de construction. Un camion par mois pour le ravitaillement en THT.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier: bruits générés par les opérations de terrassement liés à la construction de la canalisation, En phase exploitation: bruit modéré de fonctionnement de l'installation annexe.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'évent de chaque cuve THT est équipé d'un filtre anti-odeur. Des émanations peuvent se produire en cas d'incident lors de l'opération de remplissage des cuves.</p> <p>Le gaz naturel est principalement composé du méthane qui est naturellement inodore, mais du tétrahydrothiophène (THT) est rajouté au gaz naturel afin de le rendre détectable. Ce gaz odorisé peut être libéré en faible quantité lors d'opérations de maintenance.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>GRTgaz : vibrations pendant le chantier de creusement des puits de franchissement (battage de palplanches)</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pour l'ensemble des installations, il n'y aura pas d'éclairage en dehors des périodes d'intervention. En phase construction des éclairages temporaires et localisés sur les postes de travail.</p> <p>Le quai Bougainville est déjà éclairé pour les besoins des opérations portuaires. Aucune émission supplémentaire engendrée de ce point de vue.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>TotalEnergies et GRTgaz : dépressurisation en cas d'urgence ou lors de certaines actions de maintenance. Les zones d'effets générées par ces actions sont de 47m.</p> <p>La canalisation engendre des servitudes d'utilité publique qui prennent compte des effets pouvant survenir en cas de rupture de la canalisation.</p> <p>GRTgaz : Rejets liés au fonctionnement de la chaudière alimentée au gaz naturel (respect de l'AMPG 2910-DC)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase des travaux, rejets des eaux des rabattements de nappe dans le milieu après décantation (voir chapitre 6.3 de l'annexe non obligatoire).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Installations de TotalEnergies : Sanitaires et cuisine dont les rejets seront collectés pour être traités (quelques opérateurs sur site)</p> <p>Installations de GRTgaz : égoutures de THT seront collectés dans une cuve dédiée pour être traités dans la filière agréée et adaptée.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Déchets identifiés et triés lors du chantier et des opérations de maintenance puis évacués conformément aux traitements requis.</p> <p>Évacuation des matériaux extraits du microtunnelier et des boues de forage (moins de 2500 m<sup>3</sup>). Des analyses en laboratoire permettront d'adapter l'acheminement des matériaux dans la filière adaptée.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la canalisation de transport de GRTgaz : servitudes fortes non sylvandi et non aedificandi (convention d'occupation temporaire avec HAROPA Port du Havre) et de servitudes d'utilité publique - maîtrise de l'urbanisation (SUP I1 au sens du code de l'urbanisme)

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Deux projets existants ou approuvés, des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, sont localisés à proximité, au Nord du Grand Canal du Havre, sur la commune de Gonfreville-Lorcher.

Projet de la société GLP d'exploitation d'un entrepôt logistique de 6,8ha ainsi que des bureaux et locaux techniques, sur un site de 28 ha situé au plus près à 350m au Nord Est du projet. Les impacts du projet sur le milieu naturel et les zones humides, sur la partie Nord du site, sont compensés sur la partie Sud du site. Ce projet entraîne également le rejet d'eaux pluviales pour une superficie de 17,9ha et le remblai en lit majeur de 2913 m<sup>2</sup>.

Projet de la société BioSynErgy (groupe Suez) d'implantation d'une centrale de production de vapeur, par la construction d'une chaudière biomasse de 44 MW qui produira de l'énergie renouvelable et de récupération à partir de bois déchet et de combustible solide de récupération, à 300m à l'Est.

Étant donné les faibles incidences du projet en terme de rejets, eau et air notamment, ainsi que l'absence d'incidence notable sur le milieu naturel, les impacts cumulés avec les autres projets à proximité ne sont pas notables.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Une étude sociétale et environnementale a orienté l'implantation du FSRU et de l'ouvrage de transport de gaz sur ce site parmi les trois implantations possibles envisagées. À l'issue de cette étude, le site de Bougainville a été retenu au regard des différents enjeux (environnementaux, humains, techniques). La liste complète des mesures d'évitement et de réduction est présentée dans l'introduction de l'annexe non obligatoire page 9 et 10. De manière plus détaillée, le tracé de la canalisation a été étudié afin d'éviter les enjeux et de réduire les impacts (CF § 6.3 à 6.5 de l'annexe non obligatoire).

**Mesures principales**

- d'évitement : déplacement du puits de sortie depuis la prairie en bordure du Grand Canal du Havre vers un parking ; évitement des arbres sur le quai sud ; tracé le long de la rue de la Brèque et le long de la route industrielle pour minimiser les impacts sur la flore, la faune et les ZH ; évitement de fossés (Triton ponctué) ; évitement des zones boisées ; évitement de la destruction d'habitats d'espèces protégées (amphibiens, chiroptères)
- de réduction : protection de la piste de travail ; interdiction de circulation des engins en dehors de la piste de travail ; coupe des arbres durant une période adaptée (automne/hiver)

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Suite à des études préliminaires portant sur le risque technologique, ainsi que la sensibilité environnementale et sociétale, parmi les emplacements envisagés dans le port, le quai Bougainville est ressorti comme étant celui de moindre impact global pour le projet. L'aménagement du quai n'engendre pas un surcroît d'activité portuaire significatif (environ +1% de trafic pour les navires ravitailleurs).

Pour la canalisation de GRTgaz, l'analyse des enjeux environnementaux a permis de définir le tracé de moindre impact de la canalisation en recourant à l'évitement.

Au regard des éléments recueillis et analyses, le projet n'apparaît pas avoir d'incidences notable sur l'environnement et la santé humaine et à ce titre il nous semble pouvoir être dispensés d'évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe non obligatoire : GRT_FSRU_Cas par cas Annexe non obligatoire : CL-2022-LNG-TEN-0068rev03

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ROUEN

le,

8 juillet 2022

Signature

--